

le délégué de l'Alberta, M. Gardiner, n'avait exprimé aucune opinion.

Puis l'on dit que M. Gardner s'oppose à l'idée de cette résolution. L'honorable député de Medicine-Hat continue:

Je ne doute nullement que M. Crerar n'y soit allé dans le but de former une coalition entre les progressistes et les libéraux.

Rapport beaucoup plus détaillé, plus compréhensible et infiniment plus croyable des délibérations, que la simple assertion que, tout ce que l'on a demandé aux chefs progressistes c'était d'abandonner le parti qu'ils dirigeaient pour passer aux libéraux et entrer dans le Gouvernement. Mais, venons-en aux faits qui se dégagent de ces deux versions. D'une part, nous avons l'assertion du premier ministre; de l'autre, non seulement l'assertion mais les révélations détaillées de l'honorable député de Medicine-Hat, aussi bien que la conclusion à laquelle en arriveront naturellement les hommes raisonnables, c'est-à-dire que toute proposition faite aussi ouvertement que celle que l'on prétend avoir été faite par le leader actuel du Gouvernement, ne saurait jamais être de nature à autoriser le leader du parti progressiste à réunir ses adeptes, même pour leur suggérer de l'accepter. Le peuple devrait savoir ce qui a été offert. Quels sont les articles politiques qui ont été offerts au parti progressiste comme conditions de la coalition? Quels devraient être les membres du gouvernement? Qu'offrirait-on aux honorables députés progressistes pour les induire à croire qu'ils seraient justifiables d'agir ainsi?

Je ne saurais abandonner ce sujet sans faire observer que la résolution adoptée à l'assemblée de Saskatoon, selon le rapport, avait pour objet:

Que les leaders des progressistes, particulièrement M. Crerar,...

Ces mots "particulièrement M. Crerar," ont évidemment été éliminés avant que la motion soit proposée

Que les leaders progressistes étaient libres de le faire, c'est-à-dire de faire partie d'une coalition, mais "sous leur propre responsabilité".

Je suis quelque peu mystifié quant à l'effet d'une résolution semblable. Donnerait-on un "consentement tacite" à la formation d'une coalition pourvu que les leaders agissent "sous leur propre responsabilité"?

M. CRERAR: Je ne sais pas très bien d'où vient la citation de mon très honorable ami. Voudrait-il bien me le dire?

Le très hon. M. MEIGHEN: Comme je l'ai dit, je cite une dépêche de la Canadian

[Le très hon. M. Meighen.]

Press de Calgary relativement à une déclaration faite par l'honorable député de Medicine-Hat au sujet des événements qui ont eu lieu dans la ville de Saskatoon, lorsque l'honorable représentant de Marquette y a rencontré ses adeptes.

Nous nous attendons donc ce soir à ce que le leader du Gouvernement se confie à nous, pour la première fois, et nous dise franchement quelles ont été ces arrangements, s'il a tout simplement offert à l'honorable député de Marquette et aux autres leaders progressistes un encouragement quelconque à se joindre à son parti, comme membres de son Gouvernement, ou s'il n'a pas plutôt fait ce que l'honorable député de Medicine-Hat nous dit en détail, et ce que toutes les circonstances nous porteraient à croire vrai —s'il a proposé à un autre parti la coalition avec le sien afin de d'assurer la force numérique qu'il désire pour la direction des affaires parlementaires.

J'ai mentionné ces divers points, car le discours du trône y fait allusion en quelque sorte. La législation projetée dans ce document n'est pas suffisante pour occuper longuement le Parlement. Le discours, en effet, n'annonce aucun travail aussi considérable que celui qui a été accompli par l'ancien gouvernement, lorsqu'il était en fonctions, et lorsqu'il y avait un travail immense à faire, et lequel devait être terminé le jour même ou tout au plus dans une semaine. L'on peut disposer de ce que nous entrevoyons ici en très peu de temps.

Je remarque une omission. Je me demande si elle n'est pas venue à l'esprit de quelques honorables députés. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que le discours du trône n'annonce nullement le rétablissement du gouvernement responsable en Canada. Nulle déclaration n'est faite au peuple inquiet que notre constitution étiolée et mutilée a été ressuscitée et réhabilitée dans son intégrité primitive? L'honorable député de Winnipeg-Nord lui-même a été impressionné par les protestations du premier ministre actuel à ce sujet, durant la lutte électorale. Voyez, dit-il, le discours du trône.

N'est-il pas vrai qu'on nous annonce que le Parlement sera saisi des traités auxquels le Canada a participé, à Washington? Quelle concession à la démocratie! Quel renouveau de la pratique parlementaire et quel rétablissement des droits du peuple! Eh! quoi, a-t-on jamais soumis des traités au Parlement, avant leur ratification? Des traités ont-ils jamais été acceptés, sauf dans le cas d'impossibilité